

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Maires-Adjoint-e-s, Madame Anne-Marie BARET, Madame Liliane CICERON, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Cédric FAUCHEUX qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à Monsieur Philippe JOLY.

Absents : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 25 janvier 2020

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie CAROEN

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 17 décembre 2019.

Monsieur Philippe JOLY, Conseiller Municipal arrive à 20h34.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

Délibération n° CM45/127/2020 : Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 depuis le 7 décembre 2019

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
69/2019	16/12/2019		Cession d'un véhicule communal : Renault (Clio)- immatriculé 444 EFR 91	2 040 €
70 /2019	19/12/2019	ALSH	Participations des familles – Séjour	

			ALSH à Seytroux – Du 04 au 10 avril 2020	
71/2019	19/12/2019	Hilaretto	Signature d'un contrat de cession de spectacle – Compagnie « Hilaretto » – Concert des Vœux du Maire à la population – Le 18/01/2020	3608.10 €
72/2019	19/12/2019	Atelier de l'Orage	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Compagnie Atelier de l'Orage – Le 25/04/2020	2600.00 €
73/2019	19/12/2019	Cercle nautique Mimizan	Signature d'un accord conventionnel avec le Centre nautique de Mimizan – Séjour été Espace Jeunes 2020	10 800.00 €
74/2019	19/12/2019		Participations des familles – Séjour Été Espace Jeunes – Du 21 juillet au 6 août 2020	
75/2019	20/12/2019		Participations des familles – Séjour Espace Jeunes au Puy du Fou – Du 15 au 17 mai 2020	
01/2020	06/01/2020	Swank Film Distribution	Signature d'un contrat pour une projection publique non commerciale le 08/02/2020 à la Médiathèque – Swank Films Distribution France SARL	162 € HT
02/2020	06/01/2020	Société Technocarte	Signature d'un protocole de concession de licence d'utilisation et abonnement à un contrat de service – Applicatifs Technocarte – Années 2020/2024	2 835 € TTC par an
03/2020	08/01/2020	CIG	Adhésion risque « santé »	
04/2020	09/01/2020	Société SOCOTEC	Signature d'un bon de commande pour la vérification périodique des buts de football du stade de l'Orangerie – Société SOCOTEC	254.40 € TTC
05/2020	13/01/2020	Société ATRIA Défibrillateurs	Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien de 3 défibrillateurs – ATRIA Défibrillateurs – Années 2020/2025	648 € TTC / an
06/2020	13/01/2020	Société HV Energie	Signature d'un contrat d'abonnement pour l'entretien de la pompe à chaleur (PAC) de la Mairie – Société HV Energie – Année 2020	210 € TTC / an
07/2020	16/01/2020	Laboratoire SGS France	Signature d'un bon de commande - Laboratoire SGS France - Analyses d'échantillons 2020	526.20 €
08/2020	17/01/2020	-	Décision d'ester en justice pour le contentieux Ministère Public – Commune d'Ollainville c/SABBAS	
09/2020	20/01/2020	Compagnie « Atelier de l'Orage »	Signature d'un contrat de coréalisation – Hivernales 2020 – Compagnie « Atelier de l'Orage » - Spectacle « Puzzling » - Le 02/02/2020	3 059.50 € TTC

Délibération n° CM45/128/2020 : Constitution du jury d'Assises 2021

Madame Michèle DESCHAMPS, Première Adjointe au Maire, communique au Conseil Municipal le résultat du tirage au sort des juré-e-s :

Liste des juré-e-s titulaires pour la session de l'année 2021 :

1. Madame DUCRET Audrey, Lydie,
2. Madame LE BIHAN née JOUILLAT Josette, Bernadette,
3. Monsieur METTRAY Quentin, Serge, Marcel, Jean-Michel,
4. Monsieur SAUNIER Jean-Louis, Gilbert, Joseph,

Liste des juré-e-s suppléant-e-s pour la session de l'année 2021 :

1. Madame ALEXANDRE-ALEXIS Annie, Claire, Guilaine,
2. Monsieur BEAUGUET Kévin, François, Paul,
3. Monsieur Franck, Jacques, Daniel BOUILLE,
4. Monsieur BURILLO Thibault, Henri, Miguel, e
5. Madame DELAHAYE Océane, Rolande, Geneviève,
6. Madame ELOUARD née BOIZUMAULT Marie-France, Jacqueline, Marcelle,
7. Madame NEXON née GORGES Valérie, Annie, Danièle,
8. Monsieur ZISSIS Anastassios,

Délibération n° CM45/129/2020 : Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de la Région d'Arpajon (SIEGRA)

- **Approuve** les modifications des statuts du SIEGRA rendues nécessaires par la prise de la compétence d'Autorité organisatrice de distribution d'électricité (AODE) par la Communauté de communes d'Entre Juine et Renarde dont sont membres les communes de Boissy-Sous-St-Yon et de Saint-Yon.

-

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. GARIN)

II. FINANCES

Délibération n° CM45/130/2020 : Débat d'Orientations Budgétaires 2020 – Présentation du rapport

- **Prend acte** de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

- **Dit** que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Cœur d'Essonne Agglomération et sera mis à disposition du public en Mairie, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, et sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

Délibération n° CM45/131/2020 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Programmation 2020 – Cuisine centrale

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous au titre de la DETR 2020, pour financer le programme d'investissement 2020 :

<i>Travaux et équipements de la cuisine centrale</i>	<i>Dépense</i>	<i>Financement</i>
Coût total opération HT	2 055 516 €	
<i>Subvention DETR 2020</i>		150 000 €
<i>Subvention Département (FITEC)</i>		552 656 €
<i>Financement Commune</i>		1 352 860 €
TOTAL		2 055 516 €

- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° CM45/132/2020 : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics – Demande de subvention régionale – Déménagement de la Police Municipale

- **Prend acte** de ce programme de travaux pour un montant de 37 072.79 € HT.

- **Sollicite** de la Région, une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du « Bouclier de Sécurité », pour financer le programme d'investissement 2020.

- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Région.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° CM45/133/2020 : Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 – Pavillon Orangerie de la Butte aux Grès

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du Préfet de l'Essonne, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° CM45/134/2020 : Acquisition de défibrillateurs – Demande de subvention auprès de la fondation CNP assurances

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fondation CNP Assurances pour l'acquisition de 4 défibrillateurs au titre de l'année 2020.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° CM45/135/2020 : Convention de mise à disposition du Collège des installations sportives communales Gymnase Alain Mimoun et Stade de l'Orangerie – Années 2020 à 2022

- **Accepte** les termes de la nouvelle convention.
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Président du Conseil Départemental de l'Essonne et le Principal du Collège de la Fontaine aux Bergers.
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite chaque année au Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

III. ENFANCE

Délibération n° CM45/136/2020 : Déménagement du Relais Assistantes Maternelles – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

- **Prend acte** de ce programme de travaux pour un montant de 13 004.48 €.
- **Sollicite** de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du PIAJe, pour financer le déménagement du Relais Assistantes Maternelles.
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Caisse d'Allocations Familiales.

Adoptée à l'unanimité

IV. JEUNESSE

Délibération n° CM45/137/2020 : Organisation d'un stage Bafa – Partie théorique

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec cet organisme.
- **Fixe** la participation à 294.16 € par stagiaire.
- **Prend acte** qu'une subvention de 150 € sera versée par le CCAS à chaque stagiaire ollainvillois, sous condition et de la manière suivante :
 - 1) 50 € seront versés à l'inscription.
 - 2) 100 € seront versés à la fin du stage complet (théorie, pratique et perfectionnement), sur présentation du diplôme obtenu.
- **Dit** que les extérieurs paieront le prix coûtant à la Commune, soit 294.16 € (repas compris).
- **Dit** qu'une participation de 4.436 € par repas sera demandée aux stagiaires directement inscrits par l'IFAC 91.
- **Précise** que le stage ne sera réalisé que si le nombre de 20 stagiaires est atteint.

Adoptée à l'unanimité

VI. PERSONNEL

Délibération n° CM45/138/2020 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **Décide** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° CM45/139/2020 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;
- ♦ au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs.

- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

VII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h30



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 20 février 2020.